



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SOUS-DIRECTION OPÉRATIONS, PRÉVISION, PRÉVENTION
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

ARRÊTÉ GO SDO 2023-06

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des officiers de reconnaissance Aéro du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne pour l'année 2023

Le Préfet de Seine-et-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le guide de doctrine opérationnelle Feux de forêts et d'espaces naturels 1^{ère} édition de Février 2021 ;
VU l'Ordre d'Opérations National Feux de forêts et d'espace naturels combustibles – Édition 2022.

Arrête,

Article 1^{er} : Liste d'aptitude opérationnelle :

Liste d'aptitude opérationnelle des officiers de reconnaissance Aéro du SDIS de Seine-et-Marne - Année 2023

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi	Qualification
1	17760	Cdt	CLUZEL	Pierre	Réfèrent départemental	AER 1, AER 2 et AER 3
2	500940	Cdt	BANNIER	Tanguy	Réfèrent départemental adjoint	AER 1, AER 2 et AER 3
3	13590	Cdt	GAILLARD	Olivier	Officier Aéro, observateur aérien, cadre HBE et AERO	AER 2 et AER 3
4	10250	Cdt	NAPOLEONI	Jean-Clément	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
5	12960	Cdt	PETIT	Fabrice	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
6	11330	Cdt	TONNEAU	Daniel	Officier Aéro, observateur aérien et cadre HBE	AER 1 et AER 2

	Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi	Qualification
7	13820	Cdt	ANDRE	Jean-Michel	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
8	19490	Cdt	FREMAUX	Alexis	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
9	83040	Cne	GUEGNARD	Sébastien	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
10	507430	Cne	LAURAIN	Paul-Edouard	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
11	512390	Cne	PASQUIER	Denis	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
12	22620	Cne	SBAIZERO	Rémy	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
13	10640	Ltn	BIDAUT	Pascal	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
14	15170	Ltn	FERRI	Vincent	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
15	9650	Ltn	MAGER	Gilles	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
16	11020	Ltn	MANSUY	Franck	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2

Article 2 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le 21 MARS 2023
Le préfet,


Lionel BEFFRE